



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ  
DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU, TENUE AU SIÈGE SOCIAL DE LA  
M.R.C., SIS AU 630 RUE RICHELIEU, À BELOEIL, LE JEUDI 3 MAI  
2001, À 20H00.

Étaient présents :

Monsieur Pierre Bourbonnais, préfet  
Monsieur Gilles Plante, préfet suppléant  
Monsieur Gilles Beaudet, conseiller  
Monsieur Robert Beaudry, conseiller  
Monsieur Jean-Claude Beaudoin, conseiller suppléant  
Monsieur Julien Bussière, conseiller  
Monsieur André Choinière, conseiller  
Monsieur Guy Dubé, conseiller  
Monsieur Jacques Durand, conseiller  
Monsieur Bernard Gagnon, conseiller  
Monsieur Yves Laganière, conseiller  
Madame Jocelyne Lecavalier, conseillère  
Monsieur Paul Sofio, conseiller  
Monsieur Claude Voyer, conseiller

Monsieur Pierre Bélanger, directeur général de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, assistait également à la séance.

Était absent :

Monsieur Marcel Dulude, conseiller, remplacé par monsieur Jean-Claude Beaudoin.

**POINT 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Ayant constaté le quorum, monsieur le Préfet déclare la séance ouverte.

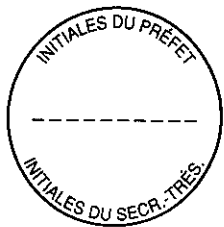
**POINT 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

01-05-087

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur André Choinière  
APPUYÉ PAR Monsieur Robert Beaudry

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit et est adopté, tel que déposé par le secrétaire-trésorier, à savoir :

3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 avril 2001
4. Correspondance
5. Bordereau des comptes à payer

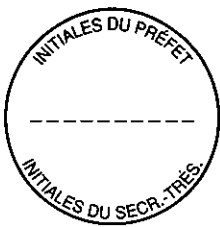


No de résolution  
ou annotation

01-05-087  
(suite)

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

6. Avis d'opportunité : règlement d'emprunt
  - 6.1 Ville de Carignan : règlement d'emprunt numéro 316
7. Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 avril 2001 du Comité consultatif régional d'aménagement
8. Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 avril 2001 du Comité consultatif agricole
9. Avis de conformité : règlements d'urbanisme
  - 9.1 Municipalité de McMasterville : règlement numéro 284-08-2001 modifiant le règlement de construction
  - 9.2 Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil : règlements de modification
    - règlement numéro 91.18.09.01 modifiant le règlement des permis et certificats
    - règlement numéro 01.04 modifiant le règlement relatif à l'approbation de certains travaux
  - 9.3 Ville d'Otterburn Park : règlement numéro 347-21 modifiant le règlement de zonage
  - 9.4 Ville de Beloeil : règlement numéro 1248-73-2001 modifiant le règlement de zonage
  - 9.5 Ville de Chambly : règlements de modification
    - règlement numéro 93-02-107 modifiant le règlement de zonage
    - règlement numéro 93-02-108A modifiant le règlement de zonage
    - règlement numéro 93-02-109 modifiant le règlement de zonage
  - 9.6 Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu : règlement numéro 1-2001 modifiant le règlement de zonage
  - 9.7 Ville de Mont-Saint-Hilaire : règlement numéro 845-94-D modifiant le règlement de zonage
10. Modification au Schéma d'Aménagement : demande de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil
11. Schéma d'Aménagement Révisé : avis de motion
12. Ville de Chambly : demande d'exclusion et d'inclusion de lots en zone agricole permanente
13. Programme d'aide aux propriétaires de bâtiments résidentiels endommagés par l'oxydation de la pyrite



No de résolution  
ou annotation

01-05-087  
(suite)

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

14. Divers

14.1 Règlement numéro 14-16 modifiant le Schéma  
d'Aménagement : avis de la Ministre

14.2 Cours d'eau Roy : action de madame Cécile Lachance

15. Interventions de l'assistance

16. Clôture de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 3. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5  
AVRIL 2001

01-05-088

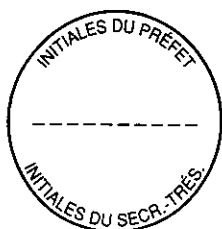
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yves Laganière  
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Durand

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 avril 2001  
soit et est adopté, tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 4. CORRESPONDANCE

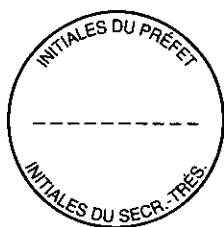
- 01-318 23-03-01 Lettre de MONSIEUR CHRISTIAN CLÉROUX,  
urbaniste, VILLE DE CHAMBLY, portant sur leur  
demande d'exclusion d'une partie du lot 304,  
modification à la demande originale.
- 01-319 28-03-01 Lettre de MADAME MARIE-ANDRÉE LECLERC,  
directrice générale, MUSÉE D'ART DE MONT-  
SAINT-HILAIRE, nous sollicitant afin de placer  
une publicité dans leur bulletin souvenir : « L'art  
pour tous Tous pour l'art ».
- 01-320 28-03-01 Lettre de MADAME LINDA BOUCHARD, éditrice,  
LOTISSEMENT QUÉBEC INC., offrant de placer  
sur leur page web une notice de terrains  
disponibles, annoncée en permanence pour la  
somme de 250,00 \$.
- 01-321 28-03-01 Lettre de MADAME LYNDA TURCOTTE,  
conseillère, PARCS CANADA, nous envoyant un  
exemplaire de leur nouvelle édition du guide  
vacances 2001 de Parcs Canada au Québec.
- 01-322 29-03-01 Email de MONSIEUR ANDRÉ MOISAN , COMITÉ  
DES VICTIMES DE LA PYRITE – ST-BRUNO,  
nous informant de l'avancement du dossier portant  
sur la pyrite et la participation financière du  
gouvernement fédéral.



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

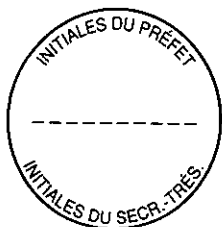
- |        |          |   |
|--------|----------|---|
| 01-323 | 29-03-01 | Lettre de MONSIEUR PIERRE LARGY, secrétaire-trésorier, M.R.C. DE ROUSSILLON, portant sur l'adoption du règlement numéro 14-16 modifiant le Schéma d'Aménagement de notre M.R.C..  |
| 01-324 | 29-03-01 | Lettre de MADAME ANNIE BOUCHARD, greffière, VILLE DE ST-BRUNO-DE-MONTARVILLE, transmettant le règlement d'emprunt numéro 1737 pour avis du Conseil de la M.R.C..  |
| 01-325 | 29-03-01 | Lettre de MADAME LUCE DOUCET, greffière, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, nous informant de l'entrée en vigueur des règlements numéros U-120-81, U-120-82, U-130-27 et U-180-6.  |
| 01-326 | 30-03-01 | Email de MONSIEUR ANDRÉ MOISAN, COMITÉ DES VICTIMES DE LA PYRITE – ST-BRUNO, nous informant de l'avancement du dossier portant sur la pyrite et la participation financière du gouvernement fédéral.  |
| 01-327 | 30-03-01 | Lettre de MADAME SYLVIE PIÉRARD, greffière, VILLE DE BELOEIL, transmettant le règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1248-73-2001, conformément à l'article 137.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.  |
| 01-328 | 30-03-01 | Lettre de MADAME LOUISE BOUVIER, greffière, VILLE DE CHAMBLY, transmettant le règlement numéro 93-02-107 modifiant le règlement numéro 93-02.   |
| 01-329 | 30-03-01 | Lettre de MADAME LOUISE BOUVIER, greffière, VILLE DE CHAMBLY, transmettant le règlement numéro 93-02-109 modifiant le règlement numéro 93-02.   |
| 01-330 | 30-03-01 | Lettre de MADAME PASCALE SYNOTT, greffière, VILLE D'OTTERBURN PARK, nous demandant le retrait du règlement numéro 347-22.   |
| 01-331 | 30-03-01 | Lettre de MADAME SYLVIE PIÉRARD, greffière, VILLE DE BELOEIL, transmettant la résolution numéro 2001-03-101, nous informant de leur participation à une réflexion avec l'ensemble des municipalités de la M.R.C., pour l'organisation policière sur le territoire de la M.R.C.. |
| 01-332 | 30-03-01 | Lettre de MADAME SYLVIE PIÉRARD, greffière, VILLE DE BELOEIL, transmettant la résolution numéro 2001-03-105 portant sur la modification des prévisions budgétaires 2001 de la C.M.M..   |



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

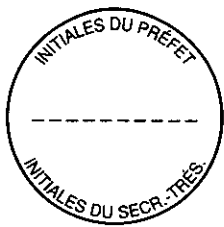
- 01-333 30-03-01 Lettre de MADAME MARIE-PIER LAMARCHE, greffière, VILLE DE CARIGNAN, transmettant le règlement d'emprunt numéro 315 pour avis du Conseil de la M.R.C..
- 01-334 02-04-01 Lettre de MONSIEUR LUC SAUVAGEAU, directeur, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE LA MÉTROPOLE, transmettant les résultats de l'application des indicateurs de performance aux rôles d'évaluation foncière.
- 01-335 02-04-01 Lettre de MONSIEUR BERNARD GAGNON, maire, VILLE DE ST-BASILE-LE-GRAND, portant sur la 19<sup>e</sup> édition du tournoi de golf du maire.
- 01-336 02-04-01 Lettre de MADAME CAROLE POIRIER, directrice de cabinet, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE LA MÉTROPOLE, accusant réception de la nôtre portant sur le service téléphonique de base.
- 01-337 03-04-01 Documents portant sur le BUREAU DES DÉLÉGUÉS DES M.R.C. DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU ET DE ROUVILLE, du mardi 17 avril 2001.
- 01-338 04-04-01 Lettre de MONSIEUR JEAN TREMBLAY, directeur général, VILLE D'OTTERBURN PARK, transmettant la résolution numéro 200103062 portant sur le comité de réflexion pour l'organisation policière sur le territoire de la M.R.C..
- 01-339 04-04-01 Lettre de MONSIEUR GABRIEL MICHAUD, directeur général, M.R.C. LES MASKOUTAINS, portant sur le Conseil de développement du bioalimentaire de la Montérégie – secteur Bas-Richelieu/Yamaska pour un représentant désigné.
- 01-340 04-04-01 Lettre de MADAME ESTELLE SIMARD, greffière, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, transmettant le premier projet de règlement numéro 845-95, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.
- 01-341 05-04-01 Lettre de MONSIEUR ROSAIRE MARCIL, secrétaire-trésorier, M.R.C. DE ROUVILLE, transmettant les documents relatifs à une session extraordinaire du Bureau des délégués des M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu et de Rouville.



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

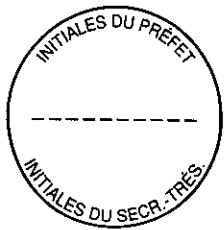
- 01-342 05-04-01 Lettre de MONSIEUR PIERRE PÉTRIN, secrétaire-trésorier, MUNICIPALITÉ DE ST-DENIS-SUR-RICHELIEU, portant sur leur non-participation à toute étude visant la réorganisation policière sur le territoire de la M.R.C. actuelle.
- 01-343 05-04-01 Lettre de MONSIEUR JULIEN BUSSIÈRE, président, CLD DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU, nous informant qu'il faut procéder à une nouvelle nomination à titre d'administrateur au sein du CLD, en ce qui concerne le collège électoral municipal, vu la non-présence à trois (3) reprises consécutives du représentant actuel.
- 01-344 05-04-01 Lettre de MADAME GISÈLE COLLETTE, secrétaire-trésorière, MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU, transmettant la résolution numéro 2001-04-71 portant sur leur participation à une réflexion dans le cadre de l'organisation policière sur le territoire de la M.R.C..
- 01-345 06-04-01 Lettre de MADAME LOUISE BOUVIER, greffière, VILLE DE CHAMBLY, transmettant la résolution numéro 2001-04-248 portant sur leur participation à une réflexion dans le cadre de l'organisation policière sur le territoire de la M.R.C..
- 01-346 06-04-01 Lettre de MADAME DORIS PARENT, secrétaire-trésorière, MUNICIPALITÉ DE ST-MATHIEU-DE-BELOEIL, transmettant la résolution numéro 01.80 demandant à la M.R.C. d'être informé sur les interventions à venir dans les cours d'eau situés sur leur territoire.
- 01-347 06-04-01 Lettre de MADAME DORIS PARENT, secrétaire-trésorière, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, transmettant la résolution numéro 01.86 portant sur leur participation à une réflexion dans le cadre de l'organisation policière sur le territoire de la M.R.C..
- 01-348 09-04-01 Lettre de MADAME CAROLE DULUDE, secrétaire, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-SUR-RICHELIEU, transmettant le règlement d'urbanisme numéro 1-2001.
- 01-349 09-04-01 Lettre de MADAME MARIELLE DUMAINE, assistante greffière, VILLE DE ST-BRUNO-DE-MONTARVILLE, transmettant les projets de règlements numéros PR-193, PR-194, PR-195 et PR-196, conformément à l'article 124 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.
- 01-350 09-04-01 Lettre de MONSIEUR CHRISTIAN TREMBLAY, vice-président, ENTOURAGE, nous invitant au Tournoi de golf de la Fondation de l'Institut Nazareth et Louis-Braille.



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

- 01-351 09-04-01 Lettre de MONSIEUR BENOÎT DAVIAU, co-président, et MONSIEUR CLAUDE BERNIER, président, CRDM, FONDS JEUNESSE QUÉBEC, nous informant qu'ils ont procédé au lancement d'un appel de projets dans le cadre du volet régional, pour l'insertion sociale, communautaire, culturelle et professionnelle des jeunes.
- 01-352 09-04-01 Copie conforme de la lettre de MONSIEUR ROGER CARRIER, secrétaire-trésorier, M.R.C. DE L'ASSOMPTION, adressée à MONSIEUR YVAN DESCHÊNES, préfet, M.R.C. DE THÉRÈSE-DE-BLAINVILLE, portant sur la compétence en matière de gestion des matières résiduelles.
- 01-353 09-04-01 Lettre de MONSIEUR JEAN JULES DANSEREAU, secrétaire-trésorier, MUNICIPALITÉ DE ST-CHARLES-SUR-RICHELIEU, transmettant la résolution numéro 2001-04-055 portant sur leur non-participation à une réflexion dans le cadre de l'organisation policière sur le territoire de la M.R.C..
- 01-354 09-04-01 Lettre de MADANE DANY SAUVAGEAU, conseillère politique, MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE, accusant réception de notre résolution numéro 01-03-049 portant sur la facturation de la Sûreté du Québec.
- 01-355 09-04-01 Lettre de MONSIEUR JACQUES BARIL, ministre, MINISTÈRE DES TRANSPORTS, portant sur une somme additionnelle de 2 millions de dollars, qui sera consacrée annuellement à l'entretien de la Route Verte.
- 01-356 09-04-01 Lettre de MONSIEUR SERGE BOULARD, attaché politique, MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION, accusant réception de la nôtre portant sur une demande d'appui des droits de mutation.
- 01-357 09-04-01 Lettre de MADAME ESTELLE SIMARD, greffière, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, transmettant la résolution numéro 2001-114 portant sur leur participation à une réflexion dans le cadre de l'organisation policière sur le territoire de la M.R.C..

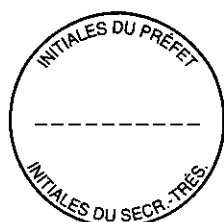


No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

- 01-358 10-04-01 Lettre de MADAME LOUISE HAREL, ministre, MINISTÈRE AUX AFFAIRES MUNICIPALES ET À LA MÉTROPOLE et MONSIEUR GUY CHEVRETTE, ministre, MINISTÈRE DES TRANSPORTS, portant sur le programme : « Travaux d'infrastructures Canada- Québec 2000.
- 01-359 11-04-01 Lettre de MONSIEUR STÉPHANE PARENT, directeur général, C.L.D. DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU, nous convoquant à l'assemblée générale annuelle le mercredi 18 avril 2001, à 19 heures 30, au Centre communautaire de Saint-Antoine-sur-Richelieu.
- 01-360 11-04-01 Lettre de MONSIEUR ANDRÉ B. BOISVERT, directeur général, M.R.C. DE VAUDREUIL-SOULANGES, transmettant la résolution numéro 2001-03-18 portant sur la planification de la gestion des matières résiduelles.
- 01-361 11-04-01 Copie conforme de l'extrait du procès-verbal de la VILLE DE CHAMBLY, numéro 2001-04-232 portant sur leur engagement à modifier le règlement de zonage afin de permettre l'implantation de la ligne 735 kV Hertel/St-Césaire, selon le tracé proposé par la ville.
- 01-362 11-04-01 Lettre de MADAME LUCE DOUCET, greffière, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, accusant réception du dépôt des états financiers au 31 décembre 2000.
- 01-363 11-04-01 Lettre de MONSIEUR PIERRE LANDRY, secrétaire-trésorier, MUNICIPALITÉ DE McMASTERVILLE, transmettant la résolution numéro 2001-085 portant sur demande officielle de correctifs à la Loi sur la C.M.M. (projet de loi 134) pour une modification du mode décisionnel au schéma métropolitain d'aménagement et de développement du territoire.
- 01-364 11-04-01 Lettre de MONSIEUR DENIS MEUNIER, secrétaire-trésorier, MUNICIPALITÉ DE ST-JEAN-BAPTISTE, transmettant la résolution numéro 077-01 portant sur l'organisation policière sur le territoire de la M.R.C..
- 01-365 17-04-01 Lettre de MADAME MARIE-PIER LAMARCHE, greffière, VILLE DE CARIGNAN, transmettant le règlement d'emprunt numéro 316 pour avis du Conseil de la M.R.C..
- 01-366 17-04-01 Lettre de MADAME MARIE-PIER LAMARCHE, greffière, VILLE DE CARIGNAN, transmettant le règlement d'urbanisme numéro 243-39 afin de régir les clôtures, les antennes et les mâts de l'île-aux-Lièvres.

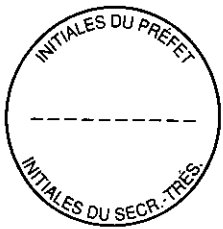




No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

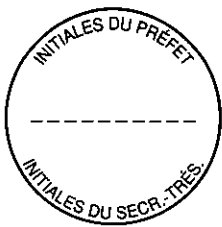
- |        |          |  |
|--------|----------|--|
| 01-367 | 11-04-01 | Lettre de MONSIEUR HAROLD ELLEFSEN, greffier adjoint, VILLE DE ST-BASILE-LE-GRAND, transmettant les projets de règlements numéros U-140-5, U-110-8, U-120-83, U-130-28, U-170-11 et U-180-7.   |
| 01-368 | 17-04-01 | Lettre de MONSIEUR JEAN JULES DANSEREAU, secrétaire-trésorier, MUNICIPALITÉ DE ST-CHARLES-SUR-RICHELIEU, transmettant le second projet de règlement numéro 277-96-029-H.   |
| 01-369 | 17-04-01 | Lettre de MADAME MARIE-PIER LAMARCHE, greffière, VILLE DE CARIGNAN, transmettant le premier projet de règlement numéro 243-40.   |
| 01-370 | 17-04-01 | Lettre de MADAME MARIE-PIER LAMARCHE, greffière, VILLE DE CARIGNAN, transmettant la résolution numéro 01-04-130 portant sur leur participation à une réflexion dans le cadre de l'organisation policière sur le territoire de la M.R.C.. |
| 01-371 | 17-04-01 | Lettre de MADAME LOUISE BOUVIER, greffière, VILLE DE CHAMBLY, transmettant le règlement d'urbanisme no 93-03-12A.  |
| 01-372 | 17-04-01 | Lettre de MADAME LOUISE BOUVIER, greffière, VILLE DE CHAMBLY, transmettant le règlement d'urbanisme no 93-02-109A.   |
| 01-373 | 17-04-01 | Lettre de MADAME LOUISE BOUVIER, greffière, VILLE DE CHAMBLY, transmettant le règlement d'urbanisme no 93-02-108A.   |
| 01-374 | 17-04-01 | Lettre de MADAME ESTELLE SIMARD, greffière, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, transmettant le règlement numéro 845-94-D conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.   |
| 01-375 | 17-04-01 | Lettre de MADAME DORIS PARENT, secrétaire-trésorière, MUNICIPALITÉ DE ST-MATHIEU-DE-BELOEIL, transmettant la résolution numéro 01.103 portant sur le protocole d'entente pour le programme sur la pyrite.                                |
| 01-376 | 17-04-01 | Lettre de MONSIEUR SYLVAIN LAPOINTE, président, RÉSEAU VERT, portant sur le programme d'aide à l'entretien de la Route Verte.  |



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

- 01-377 18-04-01 Lettre de MONSIEUR YVES CHAGNON, directeur, MINISTÈRE DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS ET L'IMMIGRATION, concernant les ententes en matière de sécurité sociale avec 22 pays, permettant aux citoyens qui ont travaillé dans un ou plusieurs des pays signataires, d'obtenir des pensions de retraite, d'invalidité ou de survie en provenance de ces pays.
- 01-378 19-04-01 Télécopie de MADAME DORIS PARENT, secrétaire-trésorière, MUNICIPALITÉ DE ST-MATHIEU-DE-BELOEIL, portant sur le projet Lussicam pour l'utilisation à des fins autres qu'agricoles.
- 01-379 19-04-01 Télécopie de la VILLE DE CHAMBLY, transmettant la résolution numéro 01-04-130 portant sur la participation de la ville à une réflexion quant à l'organisation policière sur le territoire de la M.R.C..
- 01-380 0-04-01 Lettre de MONSIEUR ANDRÉ B. BOISVERT, directeur général, M.R.C. DE VAUDREUIL-SOULANGES, transmettant copies des documents transmis à madame Louise Harel, lors d'une rencontre le 19 mars dernier, avec les représentants de la M.R.C. Vaudreuil-Soulanges.
- 01-381 20-04-01 Lettre de MADAME DANIELLE CHAYER, directrice générale, CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE DE LA VALLÉE DU RICHELIEU, nous informant de la tenue de l'Assemblée générale annuelle, qui se tiendra le samedi 28 avril 2001.
- 01-382 23-04-01 Email de MONSIEUR ANDRÉ MOISAN, COMITÉ DES VICTIMES DE LA PYRITE – ST-BRUNO, nous informant de l'avancement du dossier portant sur la pyrite et la participation financière du gouvernement fédéral.
- 01-383 23-04-01 Lettre de MONSIEUR JACQUES MOREAU, maire, MUNICIPALITÉ DE VERCHÈRES, nous invitant au Tournoi de golf du maire, au profit du Centre Communautaire, qui se tiendra le vendredi 8 juin 2001 au Club de golf de Verchères.
- 01-384 23-04-01 Lettre de MONSIEUR RAYMOND LYNCH, directeur régional, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE LA MÉTROPOLE, accusant réception de notre document portant sur le bilan des activités 2000 et du plan de travail 2001.
- 01-385 23-04-01 Transmission d'un document par CONSUMAJ, portant sur l'affaissement de talus, Ruisseau Beloeil.



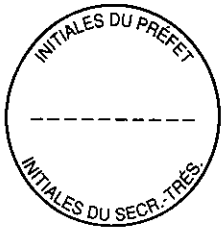
No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

- 01-386 23-04-01 Lettre de MONSIEUR ROBERT OUELLET, directeur général, CSMOE et MONSIEUR PASCAL BIGRAS, directeur général, NATURE ACTION QUÉBEC, transmettant l'étude « Vers une intégration de la gestion environnementale municipale au Québec : étude des pratiques, modes d'organisation et impact sur les ressources humaines ».
- 01-387 23-04-01 Lettre de MONSIEUR ROSAIRE MARCIL, secrétaire-trésorier, M.R.C. DE ROUVILLE, transmettant les documents portant sur la session extraordinaire du Bureau des délégués des M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu et de Rouville, tenue le 17 avril 2001.
- 01-388 24-04-01 Lettre de MONSIEUR ALAIN BEAULIEU, secrétaire-trésorier, M.R.C. DE JOLIETTE, transmettant la résolution no 69-04-2001 portant l'établissement d'un délai pour l'avis de la C.M.M. sur les modifications au schéma d'aménagement de la M.R.C. de Joliette.
- 01-389 24-04-01 Lettre de MONSIEUR JEAN-RENÉ LAFOREST, directeur général, SOLIDEQ et MONSIEUR MICHEL FERNET, directeur général, F.Q.M., transmettant une invitation à toutes les M.R.C. au souper des présidentes et présidents des SOLIDE, à titre de partenaire de la première heure.
- 01-390 24-04-01 Email de MONSIEUR ANDRÉ MOISAN, COMITÉ DES VICTIMES DE LA PYRITE – ST-BRUNO, nous informant de l'avancement du dossier portant sur la pyrite et la participation financière du gouvernement fédéral.

**PUBLICATIONS DU MOIS D'AVRIL 2001**

- Gazette officielle du Québec no. 12  
21 mars 2001
- Gazette officielle du Québec no. 13  
28 mars 2001
- L'aubelle no. 136  
Janvier – février – mars 2001
- Infrastructures vol. 8, no. 2  
Février – mars 2001
- Gazette officielle du Québec no. 13A  
29 mars 2001



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

Quorum	vol. 26, no. 3 Avril – mai 2001
Gazette officielle du Québec	no. 14 4 avril 2001
Québec Vert	vol. 23, no. 3 Avril 2001
Urba	vol. 22, no. 2 Mars-avril 2001
Gazette officielle du Québec	no. 15 11 avril 2001
Le Baladeur	vol. 4, no. 1 Avril 2001

**POINT 5. BORDEREAU DES COMPTES À PAYER**

01-05-089

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Gilles Plante  
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Durand

ET RÉSOLU QUE le bordereau des comptes à payer numéro 01-05 du chèque #9347 au chèque #9397, pour un montant total de 64 713,46 \$, soit et est adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**POINT 6. AVIS D'OPPORTUNITÉ : RÈGLEMENT D'EMPRUNT**

01-05-090

6.1 Ville de Carignan : règlement d'emprunt numéro 316

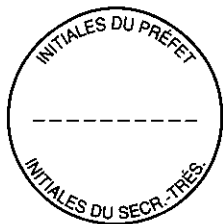
ATTENDU QU'en vertu de l'article 46 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autres que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au Conseil de la municipalité régionale de comté, pour qu'il donne son avis;

ATTENDU QUE la ville de Carignan a transmis, pour avis au secrétaire-trésorier de la M.R.C., le règlement d'emprunt numéro 316 portant sur la préparation de plans et devis relatifs à la construction de rue;

ATTENDU QUE ledit avis doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt compte tenu du Schéma d'Aménagement

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Gilles Beaudet  
APPUYÉ PAR Monsieur Gilles Plante



No de résolution  
ou annotation

01-05-090  
(suite)

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu appuie le règlement numéro 316 de la ville de Carignan, portant sur la préparation de plans et devis relatifs à la construction de rue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**POINT 7. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
ORDINAIRE DU 23 AVRIL 2001 DU COMITÉ CONSUL-  
TATIF RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT**

Les membres du Conseil acceptent le dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 avril 2001 du Comité consultatif régional d'aménagement.

**POINT 8. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
ORDINAIRE DU 26 AVRIL 2001 DU COMITÉ  
CONSULTATIF AGRICOLE**

Les membres du Conseil acceptent le dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 avril 2001 du Comité consultatif agricole.

**POINT 9. AVIS DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENTS D'URBANISME**

9.1 Municipalité de McMasterville :

- règlement numéro 284-08-2001 modifiant le règlement de construction

01-05-091

ATTENDU QUE le règlement de construction de la municipalité de McMasterville est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la municipalité de McMasterville a adopté le règlement numéro 284-08-2001 modifiant son règlement de construction;

ATTENDU QUE le règlement numéro 284-08-2001, modifiant le règlement de construction de la municipalité de McMasterville, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 284-08-2001, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 01-04-051, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 284-08-2001, le Comité consultatif agricole, par la résolution numéro 01-04-034, recommande au Conseil de l'approuver;



No de résolution  
ou annotation

01-05-091  
(suite)

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 284-08-2001 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand  
APPUYÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 284-08-2001, modifiant le règlement de construction de la municipalité de McMasterville, soit et est approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2 Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloil :

- règlement numéro 91.18.09.01 modifiant le règlement des permis et certificats

01-05-092

ATTENDU QUE le règlement des permis et certificats de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloil est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloil a adopté le règlement numéro 91.18.09.01 modifiant son règlement des permis et certificats;

ATTENDU QUE le règlement numéro 91.18.09.01, modifiant le règlement des permis et certificats de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloil, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 91.18.09.01, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 01-04-052, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 91.18.09.01, le Comité consultatif agricole, par la résolution numéro 01-04-035, recommande au Conseil de l'approuver;

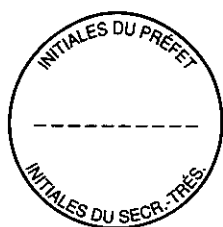
ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 91.18.09.01 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry  
APPUYÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 91.18.09.01, modifiant le règlement des permis et certificats de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloil, soit et est approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

- règlement numéro 01.04 modifiant le règlement relatif à l'approbation de certains travaux

01-05-093

ATTENDU QUE le règlement relatif à l'approbation de certains travaux de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil a adopté le règlement numéro 01.04 modifiant son règlement relatif à l'approbation de certains travaux;

ATTENDU QUE le règlement numéro 01.04, modifiant le règlement relatif à l'approbation de certains travaux de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 01.04, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 01-04-053, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 01.04, le Comité consultatif agricole, par la résolution numéro 01-04-036, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 01.04 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand  
APPUYÉ PAR Monsieur Julien Bussière

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 01.04, modifiant le règlement relatif à l'approbation de certains travaux de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil, soit et est approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3 Ville d'Otterburn Park :

- règlement numéro 347-21 modifiant le règlement de zonage

01-05-094

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la ville d'Otterburn Park est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la ville d'Otterburn Park a adopté le règlement numéro 347-21 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 347-21, modifiant le règlement de zonage de la ville d'Otterburn Park, doit être approuvé par la M.R.C.;



No de résolution  
ou annotation

01-05-094  
(suite)

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 347-21, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 01-04-054, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 347-21, le Comité consultatif agricole, par la résolution numéro 01-04-037, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 347-21 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

**EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Voyer  
APPUYÉ PAR Monsieur Gilles Plante**

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 347-21, modifiant le règlement de zonage de la ville d'Otterburn Park, soit et est approuvé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

9.4 Ville de Beloeil :

- règlement numéro 1248-73-2001 modifiant le règlement de zonage

01-05-095

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la ville de Beloeil est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la ville de Beloeil a adopté le règlement numéro 1248-73-2001 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 1248-73-2001, modifiant le règlement de zonage de la ville de Beloeil, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 1248-73-2001, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 01-04-055, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 1248-73-2001, le Comité consultatif agricole, par la résolution numéro 01-04-038, recommande au Conseil de l'approuver;

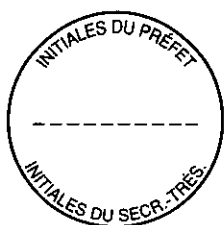
ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 1248-73-2001 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

**EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Gilles Plante  
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Durand**



Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu



No de résolution  
ou annotation

01-05-095  
(suite)

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 1248-73-2001, modifiant le règlement de zonage de la ville de Beloeil, soit et est approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.5 Ville de Chambly :

- règlement numéro 93-02-107 modifiant le règlement de zonage

01-05-096

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la ville de Chambly est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la ville de Chambly a adopté le règlement numéro 93-02-107 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 93-02-107, modifiant le règlement de zonage de la ville de Chambly, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 93-02-107, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 01-04-056, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 93-02-107, le Comité consultatif agricole, par la résolution numéro 01-04-039, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 93-02-107 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon  
APPUYÉ PAR Monsieur Paul Sofio

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 93-02-107, modifiant le règlement de zonage de la ville de Chambly, soit et est approuvé.

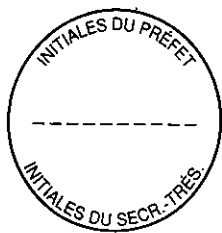
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- règlement numéro 93-02-108A modifiant le règlement de zonage

01-05-097

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la ville de Chambly est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la ville de Chambly a adopté le règlement numéro 93-02-108A modifiant son règlement de zonage;



No de résolution  
ou annotation

01-05-097  
(suite)

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

ATTENDU QUE le règlement numéro 93-02-108A, modifiant le règlement de zonage de la ville de Chambly, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 93-02-108A, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 01-04-057, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 93-02-108A est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

**EN CONSÉQUENCE**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon  
APPUYÉ PAR Monsieur Paul Sofio

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 93-02-108A, modifiant le règlement de zonage de la ville de Chambly, soit et est approuvé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

- règlement numéro 93-02-109 modifiant le règlement de zonage

01-05-098

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la ville de Chambly est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la ville de Chambly a adopté le règlement numéro 93-02-109 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 93-02-109, modifiant le règlement de zonage de la ville de Chambly, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 93-02-109, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 01-04-058, recommande au Conseil de l'approuver;

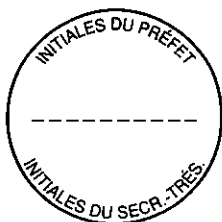
ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 93-02-109 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

**EN CONSÉQUENCE**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon  
APPUYÉ PAR Monsieur Paul Sofio

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 93-02-109, modifiant le règlement de zonage de la ville de Chambly, soit et est approuvé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

9.6 Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu : règlement numéro 1-2001  
modifiant le règlement de zonage

01-05-099

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu a adopté le règlement numéro 1-2001 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 1-2001, modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 1-2001, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 01-04-059, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 1-2001, le Comité consultatif agricole, par la résolution numéro 01-04-040, ne recommande pas au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 1-2001 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry  
APPUYÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 1-2001, modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu, soit et est approuvé.

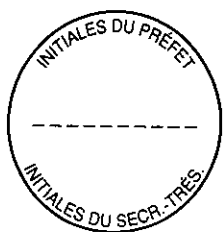
ADOPTÉE MAJORITAIREMENT, madame Jocelyne Lecavalier ainsi que messieurs Gilles Beudet, Robert Beaudry, Julien Bussière, Jean-Claude Beudoin, Pierre Bourbonnais, Bernard Gagnon et Paul Sofio ayant voté en faveur de la résolution; alors que messieurs André Choinière, Yves Laganière, Gilles Plante, Jacques Durand et Claude Voyer ont voté contre la résolution.

La résolution est adoptée puisque la majorité des voix exprimées représente la majorité de la population.

9.7 Ville de Mont-Saint-Hilaire : règlement numéro 845-94-D modifiant le règlement de zonage

01-05-100

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la ville de Mont-Saint-Hilaire est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

01-05-100  
(suite)

ATTENDU QUE la ville de Mont-Saint-Hilaire a adopté le règlement numéro 845-94-D modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 845-94-D, modifiant le règlement de zonage de la ville de Mont-Saint-Hilaire doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 845-94-D, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 01-04-060, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 845-94-D est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Voyer  
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Durand

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 845-94-D, modifiant le règlement de zonage de la ville de Mont-Saint-Hilaire, soit et est approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 10. MODIFICATION AU SCHEMA D'AMENAGEMENT : DEMANDE  
DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL

01-05-101

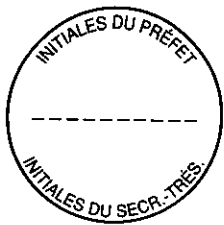
ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil désire permettre, aux limites de son territoire, l'agrandissement d'un commerce de véhicules lourds présentement situé dans la M.R.C. de Lajemmerais;

ATTENDU QU'un tel agrandissement, situé en zone agricole permanente, nécessite l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole;

ATTENDU QUE le Schéma d'Aménagement ne permet pas l'implantation d'un tel usage, étant en affectation agricole;

ATTENDU QUE, conséquemment, la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil demande à la M.R.C. de modifier le Schéma d'Aménagement afin d'établir une affectation commerciale et de service, en zone agricole permanente, dans un secteur au sud de l'autoroute Jean-Lesage, aux limites de la M.R.C. de Lajemmerais;

ATTENDU QUE le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 01-04-041, ne recommande pas au Conseil de modifier le Schéma d'Aménagement, alors que le Comité consultatif agricole n'a pas formulé de recommandation



No de résolution  
ou annotation

01-05-101

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Gilles Beaudet  
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Voyer

ET RÉSOLU D'entreprendre la procédure de modification au Schéma d'Aménagement afin d'établir une affectation commerciale et de service, en zone agricole permanente, dans un secteur au sud de l'autoroute Jean-Lesage, aux limites de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloëil et de la M.R.C. de Lajemmerais.

DE mandater le personnel de la M.R.C. afin de rédiger un projet de règlement à cet effet.

ADOPTÉE MAJORITAIREMENT, madame Jocelyne Lecavalier ainsi que messieurs Robert Beaudry, Gilles Beaudet, Julien Bussière, Jacques Durand, Yves Laganière, Gilles Plante, Paul Sofio et Claude Voyer ayant voté en faveur de la résolution; alors que messieurs Jean-Claude Beaudoin, André Choinière et Bernard Gagnon ont voté contre la résolution.

La résolution est adoptée, puisque la majorité des voix exprimées représente la majorité de la population.

POINT 11. SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ : AVIS DE MOTION

Les membres du Conseil échantent sur la nécessité de maintenir, dans le Schéma d'Aménagement Révisé, l'exigence à l'effet que toutes augmentations de débit, engendrées par l'urbanisation, fassent l'objet de mesures de mitigation.

01-05-102

AVIS DE MOTION EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR MONSIEUR JACQUES DURAND À L'EFFET QUE, LORS D'UNE PROCHAINE SÉANCE, SERA DÉPOSÉ POUR ADOPTION UN RÈGLEMENT RELATIF AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ.

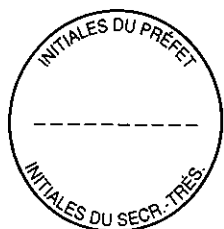
Donné à BELOEIL, ce troisième (3<sup>e</sup>) jour du mois de mai de l'an deux mille un (2001).

À la suite de ce point, monsieur Robert Beaudry quitte son siège; alors que monsieur Guy Dubé vient occuper son siège.

POINT 12. VILLE DE CHAMBLY : DEMANDE D'EXCLUSION ET D'INCLUSION DE LOTS EN ZONE AGRICOLE PERMANENTE

01-05-103

ATTENDU QUE la ville de Chambly désire entreprendre des démarches, auprès de la Commission de protection du territoire agricole, pour qu'une partie de son territoire, environ 28 hectares, soit exclue de la zone agricole permanente, alors qu'une autre partie du périmètre urbain, environ 34 hectares, soit incluse dans la zone agricole permanente



No de résolution  
ou annotation

01-05-103  
(suite)

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

ATTENDU QUE cette démarche est justifiée par la volonté de la ville de Chambly de concentrer des équipements sportifs majeurs en un même endroit;

ATTENDU QUE la ville de Chambly sollicite l'appui de la M.R.C. dans ses démarches auprès de la C.P.T.A.Q.;

ATTENDU QUE, par la résolution numéro 01-03-045, le Comité consultatif régional d'aménagement recommande, avec réserve, d'appuyer la ville dans ses démarches; alors que le Comité consultatif agricole, par la résolution numéro 01-04-041 ne recommande pas au Conseil d'appuyer la démarche

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon  
APPUYÉ PAR Monsieur Guy Dubé

ET RÉSOLU D'appuyer la ville de Chambly dans ses démarches auprès de la Commission de protection du territoire agricole, afin d'exclure de la zone agricole permanente une partie du lot 304 et d'inclure dans la zone agricole permanente une partie des lots 228, 229, 230 et 231.

QUE le Conseil est disposé à entreprendre un processus de modification du Schéma d'Aménagement en conséquence.

ADOPTÉE MAJORITAIREMENT, madame Jocelyne Lecavalier ainsi que messieurs Jean-Claude Beaudoin, Pierre Bourbonnais, Julien Bussière, Jacques Durand, Guy Dubé, Bernard Gagnon, Gilles Plante et Paul Sofio ont voté en faveur de la résolution; alors que messieurs Gilles Beaudet, André Choinière, Yves Laganière et Claude Voyer ont voté contre la résolution.

La résolution est adoptée, puisque la majorité des voix exprimées représente la majorité de la population.

POINT 13. PROGRAMME D'AIDE AUX PROPRIÉTAIRES DE  
BÂTIMENTS RÉSIDENTIELS ENDOMMAGÉS PAR  
L'OXYDATION DE LA PYRITE

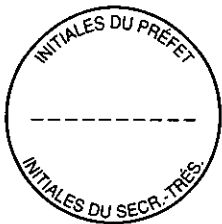
01-05-104

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec demande aux municipalités d'adopter une nouvelle résolution, eu égard au protocole d'entente à intervenir dans le cadre du Programme d'aide aux propriétaires de bâtiments résidentiels endommagés par l'oxydation de la pyrite;

ATTENDU QUE la nouvelle résolution engendre de nouveaux engagements pour les municipalités, notamment en ce qui concerne leur responsabilité d'inspection

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Claude Beaudoin  
APPUYÉ PAR Monsieur Gilles Plante



No de résolution  
ou annotation

01-05-104  
(suite)

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

ET RÉSOLU DE demander à Me Michel Cantin, conseiller juridique, une opinion quant aux responsabilités des municipalités eu égard à la nouvelle résolution soumise par la Société d'habitation du Québec dans le cadre du Programme d'aide aux propriétaires de bâtiments résidentiels endommagés par l'oxydation de la pyrite.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 14. DIVERS

14.1 Règlement numéro 14-16 modifiant le Schéma d'aménagement :  
avis de la Ministre

Les membres du Conseil prennent connaissance de la lettre de la Ministre des Affaires municipales et de la Métropole, à l'effet qu'elle ne permet pas l'entrée en vigueur du règlement numéro 14-16 modifiant le Schéma d'Aménagement.

Conséquemment, le Conseil convient de poser les gestes qui suivent :

- Avis de motion : règlement numéro 14-16-1

01-05-105

AVIS DE MOTION EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR MONSIEUR JEAN-CLAUDE BEAUDOIN À L'EFFET QU'À UNE PROCHAINE SÉANCE SERA DÉPOSÉ POUR ADOPTION UN RÈGLEMENT REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 14-16 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT.

Donné à BELOEIL, ce troisième (3<sup>e</sup>) jour du mois de mai de l'an deux mille un (2001).

- Projet de règlement numéro 14-16-2 modifiant le règlement numéro 14, Schéma d'Aménagement

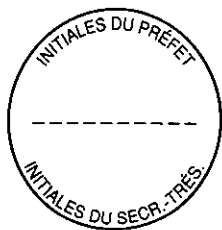
01-05-106

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. peut modifier son Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. considère opportun de modifier son Schéma d'Aménagement de façon à reconfirmer l'affectation commerciale sur l'ensemble du secteur des Promenades à Saint-Bruno-de-Montarville;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. a déjà procédé à une telle modification, par l'adoption du règlement numéro 14-16;

ATTENDU QUE la Ministre des Affaires municipales et de la Métropole a refusé l'entrée en vigueur du règlement numéro 14-16 en invoquant que le règlement permet de nouveaux espaces commerciaux qui ne s'appuient pas sur une justification claire des besoins à cet effet;



No de résolution  
ou annotation

1-05-106  
(suite)

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

ATTENDU QUE l'émission de l'avis défavorable de la Ministre n'a pas été précédée, comme c'est habituellement le cas, par des échanges entre le personnel de la M.R.C. et celui du ministère, de façon à permettre d'établir un argumentaire pour justifier le contenu du règlement ;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. demeure convaincu que la modification de l'affectation commerciale du secteur des Promenades s'inscrit en conformité avec les orientations gouvernementales et les objectifs du Schéma d'Aménagement actuel et du Schéma d'Aménagement Révisé;

ATTENDU QU'une nouvelle procédure de modification au Schéma d'Aménagement est initiée afin de permettre des échanges fructueux avec le ministère des Affaires municipales et de la Métropole, dans le but de confirmer l'agrandissement de l'affectation commerciale du secteur des Promenades Saint-Bruno

**EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Claude Beaudoin  
APPUYÉ PAR Monsieur Gilles Plante**

ET RÉSOLU D'adopter le projet de règlement numéro 14-16-2 modifiant le règlement numéro 14, Schéma d'Aménagement et le document d'accompagnement, tels qu'annexés aux présentes pour en faire partie intégrante.

DE solliciter l'avis de la Ministre des Affaires municipales et de la Métropole conformément à l'article 50 de la Loi.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

- Avis de motion : projet de règlement numéro 14-16-2

01-05-107

AVIS DE MOTION EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR MONSIEUR JEAN-CLAUDE BEAUDOIN À L'EFFET QUE LORS D'UNE PROCHAINE SÉANCE SERA DÉPOSÉ POUR ADOPTION UN PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DANS LE SECTEUR DES PROMENADES SAINT-BRUNO.

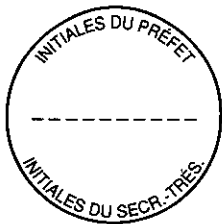
Donné à BELOEIL, ce troisième (3<sup>e</sup>) jour du mois de mai de l'an deux mille un (2001).

- Formation d'une commission consultative

01-05-108

ATTENDU QUE, suite à l'adoption du projet de règlement numéro 14-16-2, modifiant le Schéma d'Aménagement, la municipalité régionale de comté doit tenir au moins une assemblée publique sur son territoire;





No de résolution  
ou annotation

01-05-108  
(suite)

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

ATTENDU QUE, conséquemment, une Commission doit être formée par le Conseil de la M.R.C. composée de membres du Conseil et présidée par le Préfet

**EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Claude Beaudoin  
APPUYÉ PAR Monsieur Gilles Plante**

ET RÉSOLU QU'une Commission soit formée afin de tenir une ou des assemblée(s) publique(s) eu égard au projet de règlement numéro 14-16-2 modifiant le Schéma d'Aménagement.

QUE ladite Commission soit et est composée de monsieur Jean-Claude Beaudoin ainsi que du préfet, monsieur Pierre Bourbonnais, agissant à titre de Président.

DE déléguer au secrétaire-trésorier la responsabilité de déterminer la date, le lieu et l'heure de ou des assemblée(s) publique(s).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**14.2 Cours d'eau Roy : action de madame Cécile Lachance**

01-05-109

ATTENDU QUE madame Cécile Lachance a entrepris une action contre la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, la M.R.C. de Champlain et la ville de Carignan;

ATTENDU QUE ladite action, au montant de 34 000 \$, résulte de dommages causés à sa propriété suite aux inondations du cours d'eau Roy, en 1997;

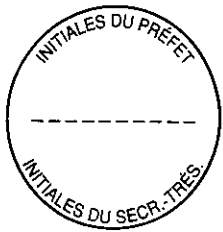
ATTENDU QUE le dossier a été référé aux assureurs;

ATTENDU QUE Me Martin André Roy, procureur dans ce dossier, indique qu'un règlement pourrait intervenir pour une somme de 2 000 \$, soit : 1 000 \$ de la part de la M.R.C. de Champlain, 500 \$ de la part de la ville de Carignan et 500 \$ de la part de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu

**EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Gilles Plante  
APPUYÉ PAR Monsieur Jean-Claude-Beaudoin**

ET RÉSOLU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu est disposée à verser à madame Cécile Lachance une somme de 500 \$, afin de régler définitivement l'action entreprise par cette dernière contre la M.R.C. de Champlain, la ville de Carignan et la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

01-05-109  
(suite)

QUE ledit versement ne constitue aucunement une admission de responsabilité de la part de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 15. INTERVENTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune intervention de la part de l'assistance.

POINT 16. CLÔTURE DE LA SÉANCE

01-05-110

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yves Laganière  
APPUYÉ PAR Madame Jocelyne Lecavalier

ET RÉSOLU QUE la séance soit et est close, tous les points à l'ordre du jour ayant été épuisés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est 21 heures 30.

Pierre Bélanger  
secrétaire-trésorier

Pierre Bourbonnais  
préfet